

# **PV N°11 CONSEIL D'ADMINISTRATION** **de la CPTS ROANNAIS DÉFI SANTÉ -** *Ensemble* **du jeudi 14 avril 2022 à 20h**

**Présent(e)s (15) :** DEVEAUX Jean-Paul – AUBOUIN Magali – FLORENCE Fabienne – ANDRE Karine – OTTON Lisa – GAY Delphine – RODRIGUES Isabelle – DUMORTIER Laurence – LAPALLUS Mathieu – CHAUX-KER Eulalie – OTTON Benoît – ROLET Benjamin – DUROURE Claire – CREVAT Vincent – FRANCILLON Maxime.

**Représenté(e)s par un pouvoir (2) :**

KEUNEBROEK Julien a donné pouvoir à DUMORTIER Laurence.

CHRISTOPHE Anne-Françoise a donné pouvoir à OTTON Lisa.

**Invité(e)s (3) :** ROUSSEL Colette – NICOSIA Sylvie – MEUNIER Anne.

Le Conseil d'Administration est présidé par Lisa OTTON et Laurence DUMORTIER. Delphine GAY est également désignée en qualité de Secrétaire de Séance.

Le quorum étant atteint (17 personnes), le Conseil d'Administration a pu valablement délibérer et prendre toute décision.

Il a été soumis à l'ordre du jour inscrit sur les convocations envoyées dans les délais.

**Non encore arrivés Mathieu LAPALLUS et Jean-Paul DEVEAUX**

**Résolution 1 : Approbation du PV N°10 du Conseil d'Administration du 15 février 2022**

Le procès-verbal du précédent Conseil d'administration du 15 février 2022, envoyé à tous les Administrateurs alors présents ou représentés, ne fait l'objet d'aucune remarque et est adopté à l'unanimité.

**Scrutin 1 : Résultats du scrutin (présents et pouvoirs délégués).**

Pour l'approbation du PV N°10 du conseil d'administration du 15 février 2022 : 15.

Contre : 0

Abstentions : 0

**Arrivée de Mathieu LAPALLUS**

**Résolution 2 : Laboratoire Novartis – Proposition de réunions IC en inter CPTS et outils de communication**

La question concerne la collaboration avec l'industrie pharmaceutique.

Depuis 2011, l'AMGR ne fait aucun partenariat avec l'industrie pharmaceutique. Nos autres CPTS voisines n'y sont pas favorables.

L'idée proposée par ce laboratoire est d'animer des réunions entre CPTS et les financer en mettant à disposition des outils de communication.

Depuis plus d'une année, des réunions informelles existent en inter CPTS.

Lisa OTTON, à titre personnel, s'oppose toujours contre toute demande des laboratoires. C'est la même chose pour Benoît OTTON.

Anne MEUNIER a beaucoup travaillé avec les laboratoires et a bénéficié de formations payées par eux.

Sylvie NICOSIA explique que ce laboratoire est pionnier dans l'insuffisance cardiaque. Elle propose de mettre en place une convention.

Maxime FRANCILLON dit un NON catégorique car a eu une expérience difficile à ce sujet.

Anne MEUNIER explique que pour des patients avec traitement, et pour travailler sur l'ETP, pour l'observance des traitements, ce peut être intéressant.

Vincent CREVAT fait remarquer que si on prend un engagement avec quelqu'un, comment on contrôle le retour à faire.

**Le Scrutin 2 se fait en deux votes : Résultats du scrutin (présents et pouvoirs délégués).**

- 1) Pour l'approbation du laboratoire Novartis, propositions de réunions IC en inter CPTS et outils de communication : 0. Contre : 16. Abstentions : 0.
- 2) Pour l'intervention d'un laboratoire lorsque le patient a déjà son traitement, pour l'observance de son traitement, pour un travail en ETP, le tout de manière très encadré : 3. Abstentions : 13. Contre : 0.

**Arrivée de Jean-Paul DEVEAUX**

**Résolution 3 : Signature de la pétition « Appel solidarité avec les Migrants » envoyée par Suzy VIBOUD**

**Texte de la pétition**

Nous demandons à la Ville de Roanne que dans le cadre de la clause générale de compétences des collectivités et de sa capacité d'aide aux personnes les plus vulnérables, elle permette l'accès aux prestations du CCAS sans exclusion. Nous soutiendrons les initiatives collectives visant à obtenir cette mesure de justice humanitaire et de protection sanitaire.

Accès aux Migrants...

**Scrutin 3 : Résultats du scrutin (présents et pouvoirs délégués).**

Pour l'approbation de la signature de la pétition : 7

Contre : 2

Abstentions : 8

**Résolution 4 : Statut : Changement du siège social ou création d'un établissement secondaire au 20 rue Alexandre Raffin à Roanne**

Il est proposé de changer le Siège social au 20, rue Alexandre Raffin à Roanne à compter du 31 mai 2022, jour de l'Assemblée Générale Ordinaire.

**Scrutin 4 : Résultats du scrutin (présents et pouvoirs délégués).**

Pour l'approbation du changement du siège social ou création d'un établissement secondaire : 17.

Contre : 0

Abstentions : 0

**Résolution 5 : Création d'un groupe de travail pour l'écriture du Règlement Intérieur**

Des volontaires pour écrire le Règlement Intérieur sont demandés. Il est précisé par Sylvie NICOSIA qu'il ne s'agit pas du fonctionnement des salariés car c'est elle-même qui le rédige mais il s'agit du fonctionnement de l'Association. Il faudra notamment aborder la délégation de tâches avec la Direction.

Se sont inscrits : Jean-Paul DEVEAUX – Benjamin ROLET – Claire DUROURE – Mario DEBELLIS – Lisa OTTON – Laurence DUMORTIER.

Echanges par mail et un doodle sera envoyé pour proposer des dates de réunion.

### **Scrutin 5 : Résultats du scrutin (présents et pouvoirs délégués).**

Pour l'approbation de la création d'un groupe de travail : 17.

Contre : 0

Abstentions : 0

### **Résolution 6 : Point avancement CPTS : Qualité, communication, politique salariale et sociale, adhésion Fédération des CPTS et supervision équipe**

#### **Qualité**

Un audit qualité sur le parcours IC / 90 patients inclus.

Modification d'organisation : l'IDE parcours va au lit du malade pour organiser son retour à domicile.

Dr ORIOL Michel propose un accompagnement qualité sur cet audit. Devis sera envoyé. Propose également un DPC qualité. Il avait fait le DPC RMM.

#### **Communication**

Vincent CREVAT va participer à ce groupe de travail mais il part en congés.

3 groupes sont constitués :

- Site internet,
- Évènementiel,
- Chartre graphique.

Réunion prévue après le 14 mai 2022.

#### **Politique salariale et sociale**

1/ Compte tenu de la masse salariale, discussion sur ticket restaurant, chèque vacances pour un aperçu des coûts. Politique réversible qui se discutera selon les budgets restants. Pour cette année, attente du budget restant. Il pourra être fait éventuellement des chèques cadeaux.

2/ Revalorisation des salaires sur le SMIC. Tous les salariés doivent être concernés. Ne pas faire un pourcentage, on s'appuie sur la « valeur nominale ». Revalorisation qui n'est pas systématique, une fois dans l'année et pas à toutes les augmentations de l'année. Pour cette année, revalorisation a été faite. La prochaine sera en 2023.

#### **Document unique**

Il a été fait appel à Pôle prévention, un prestataire extérieur pour ce printemps 2022.

### **Adhésion Fédération des CPTS**

Pas cette année : le Bureau est en attente budgétaire. On reste en adhésion individuelle avec Laurence DUMORTIER qui coûte 80,00 € au lieu des 800,00 € en tant qu'association.

### **Supervision Equipe**

Attente d'un devis par prestataire extérieur : « gouvernance partagée ». Une Réunion est prévue avec Sylvie début mai. Demande de management par la qualité : Autre supervision possible ?

Renouvellement sur la constitution de l'équipe :

- L'infirmière de parcours Emmanuelle OLLIER, CDI au 1<sup>er</sup> mai 2022 avec une demande de formation sur les parcours de soins.
- L'infirmière gestion de projet, il a été décidé de maintenir Flora HAMELIN comme salariée, CDI au 1<sup>er</sup> mai 2022 avec formation sur la gestion de projet. Flora maîtrise parfaitement le dossier DSNP ainsi que les autres activités, c'est plus cadré et il n'y aura plus de dérives,
- Continuité de la prestation de Colette ROUSSEL, Coordinatrice, au 1<sup>er</sup> mai 2022 avec réévaluation des tâches en fonction de la nouvelle organisation.

### **Point DSNP**

Le « gros » sujet de l'année 2022. L'objectif est de répondre à un besoin non urgent sur la journée sur l'ensemble du territoire. Déficit de médecins et besoins qui augmentent.

Le Centre 15 de Roanne est au cœur de notre projet sur la DSNP et PDSA. Réunion ce matin pour le SAS Loire. L'état met une pression énorme comme le DAC où cela doit passer à tout prix.

Eléments d'inquiétude sur le maintien du Centre 15 par rapport aux régulations.

A Saint-Etienne et à Roanne, il n'y a pas la même qualité de réponse au patient... Les PARM Roannais connaissent le territoire. Ils savent le temps de déplacement, l'infirmier de quel secteur il est. Cette connaissance du territoire est un atout et permet de réguler avec justesse.

Discours de fusion du Centre 15 au SAS. Il est dit à ce jour qu'il y aura plus qu'un centre 15 avec deux sites de régulation sur Roanne et sur Saint-Etienne.

Il faut être attentif à la qualité des soins pour les patients mais aussi pour les médecins.

Le centre de Roanne fonctionne bien quand il y a un régulateur.

La CPTS doit communiquer auprès des médecins pour les motiver à la régulation sur un créneau de 8h à 13h en semaine du lundi au vendredi.

Lisa OTTON pourra faire de la régulation. Il est espéré que cela attire celles et ceux dispensés de garde et certains retraités. Benoît OTTON, Responsable de la DSNP au sein de la CPTS précise qu'il sera possible de faire de 8h à 10h30 et de 10h30 à 13h.

Cette année, ce point va occuper tout le temps parmi les nombreuses missions de la CPTS.

L'ordre des médecins reconnaît que sur le Roannais, les patients ont été éduqués.

Au niveau de la CPAM, il a été dit que la garde de jour comme l'ARPUM, est un dispositif mis en place que sur deux ou trois territoires sur toute la France. Nous avons été des pionniers sur notre territoire Roannais.

Philippe PROUST, Médecin Urgentiste de la Clinique du Renaison, a mis dans son message par voie de presse que leurs urgences étaient débordées, que son souhait est de travailler avec la CPTS de Roanne. Il va s'intégrer dans le dispositif de la DSNP. Son Centre de Soins Non Programmés ouvre ses portes au Coteau ce 19 avril 2022.

Rencontre prévue avec le Directeur du Centre Hospitalier de Roanne avec la CPTS et l'ARPUM. Sylvie NICOSIA en tant que Directrice, Lisa et Benoît OTTON et certainement Anne MEUNIER y participeront.

#### **Scrutin 6 : Résultats du scrutin (présents et pouvoirs délégués).**

Pour l'approbation du point d'avancement de la CPTS : 17.

Contre : 0

Abstentions : 0

#### **Résolution 7 : Point financier sur les indemnités des Professionnels de Santé s'investissant dans la CPTS**

La CPTS du Roannais souhaite indemniser :

- 60,00 € de l'heure tout Professionnel de Santé qui se sera investi dans les missions de la CPTS.
- 75,00 € par jour pour les volontaires sur la phase d'expérimentation de la DSNP. Budget estimé à 8 journées de test d'Avril à juillet 2022 soit un budget de 10.000,00 €.
- 90,00 € de l'heure pour les médecins qui régulent sur le centre 15 de 08h à 13h soit un budget estimé à 3.600,00 €.
- 75,00 € par jour pour les médecins d'astreinte sur la phase de déploiement pour la garde de jour sur les 5 secteurs (médecin qui est de garde de soir et qui sera le Référent sur son territoire sur la journée).

Des inconnues demeurent sur la mise en place du SAS où tout peut être modifié...

L'indemnisation des Professionnels de Santé est soumise à adhésion à la CPTS. Nous faisons une entorse sur 2021 pour inciter les Professionnels de Santé à adhérer.

Les Chargés de Mission auront une lettre de mission avec la fixation d'une enveloppe financière afin de pouvoir maîtriser le budget global.

Une facture sous forme de note d'honoraires devra être fournie par le Professionnel de Santé tous les semestres. Pour des missions qui demandent un lourd investissement, possibilité pour les chargés de mission de facturer mensuellement.

**Scrutin 7 : Résultats du scrutin (présents et pouvoirs délégués).**

Pour l'approbation du point financier sur les indemnisations des Professionnels de Santé s'investissant dans la CPTS : 17.

Contre : 0

Abstentions : 0

**Résolution 8 : Changement de Membres au Bureau et au Conseil d'Administration**

**Collège 1 PS du premier recours** : Benoît OTTON → **1 place à pourvoir.**

**Collège 2 PS de second recours** : En considérant qu'Anne MEUNIER entre dans ce collège → il reste **1 place à pourvoir.**

**Collège 3 Associations de Santé** : Asalée, Sages Femmes, Fédération des Maisons de Santé, etc... → **Réinterroger Marie BERERD, Nancy RIAMON et Loïc MASSON.**

**Collège 4 Structures Hospitalières** : Clinique du Renaison, Centre Hospitalier et un changement avec l'Hôpital de Charlieu et l'entrée de Fendy GHILAS à la place de Gaële JACKSON.

**Collège 5 Usagers** : Départ de Maryse SICSIC, Vincent CREVAT, Cécile COMBY, etc... → **1 place à pourvoir.**

**Collège 6 Réseaux** : DAC Loire à la place du Réseau CAP2S, Roland MUZELLE, la Filière où Valérie LAPOUGE-BARD est la personne nommée. Magali présente ce soir la représente.

**Collège 7 Autres partenaires** : Martine DION s'en va. → **1 place à pourvoir.**

Au total, il y a 4 places à pourvoir.

Quand la personne représente des structures, il peut y avoir un suppléant mais c'est complexe à gérer. Il faut le prévoir dans les statuts.

Au sein du Conseil d'Administration, on élit des personnes et non des structures.

Le Bureau va devoir changer aussi. 3 départs annoncés : la Co-présidente médecin, la Trésorière adjointe et la Secrétaire adjointe. Les prochains mandats seront plus simples et plus légers puisqu'un nouveau fonctionnement avec une Directrice a été mis en place. La CPTS rentre dans une nouvelle phase...

Benjamin ROLET souhaite entrer de nouveau dans le Bureau en tant que masseur-kinésithérapeute pour représenter sa fonction.

**Le mot d'ordre est de recruter des Professionnels de Santé pour entrer au Conseil d'Administration de la CPTS du Roannais.**

**Scrutin 8 : Résultats du scrutin (présents et pouvoirs délégués).**

Pour l'approbation du changement de Membres au Bureau et au Conseil d'Administration : 17.

Contre : 0

Abstentions : 0

**Résolution 9 : Questions diverses**

1) Signature de la convention entre le DAC Loire et la CPTS du Roannais. C'est un principe de bons procédés. C'est un modèle de convention classique, déjà existant... Possibilité d'ajouter des annexes à cette convention cadre.

C'est Sylvie NICOSIA en remplacement de Lisa OTTON qui fera acte de candidature sur le nouveau Conseil d'Administration du DAC Loire.

- 2) Centre de Vaccination Le Fuyant : Demande de Maxime AUDIN de l'ARS de maintenir ouvert le centre de vaccination pour une quinzaine de jours supplémentaires, du 1<sup>er</sup> au 15 mai. Actuellement 100 personnes par jour sur 3 jours par semaine soit 300 par semaine. 3 Coordinatrices en CDD à ce jour. Une seule peut être renouvelée. Faire un CDI pour rompre dans les 15 jours qui suivent est aberrant. L'ARS prendra en charge les ruptures et les frais inhérents. Il est répété que c'est juste une aberration. Plan B : pour les deux autres, elles passeraient en vacation. Il est impératif de rester dans le cadre de la loi. Un mail sera envoyé avec copie à l'expert-comptable et au commissaire au compte.
- 3) Un prochain Conseil d'Administration doit être convoqué 15 jours avant l'Assemblée Générale Ordinaire. Une convocation sera envoyée dans les délais légaux. L'Assemblée Générale Ordinaire est fixée au mardi 31 mai 2022 à 20 heures.

**Scrutin 9 : Résultats du scrutin (présents et pouvoirs délégués).**

Pour l'approbation des questions diverses : 17.

Contre : 0

Abstentions : 0

L'ordre du jour étant épuisé, le Conseil d'Administration s'est terminé à 22h35.

La Secrétaire de Séance

Delphine GAY

Les Co-présidentes

Lisa OTTON & Laurence DUMORTIER